

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 14 novembre 2022**

Le lundi 14 novembre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie (convocation pour 19 heures 45).

Date de convocation du Conseil : 7 novembre 2022  
Nombre de conseillers en exercice : 14  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 13

**Présents :** Didier Debrabant, Anthony Vienne, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Marc Houzet, Hélène Delcroix, Régis Rocquet, Francine Van Herenthals, Edith Glasse, Jean-Marie Lalou, Charles Autreaux, Mehdi Hamida, Stéphanie Moreaux.

**Absent :** Thierry Guyonnet.

Didier Debrabant sollicite un secrétaire de séance.  
Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Didier Debrabant fait la lecture de l'ordre du jour :

**Ordre du jour :**

- 1) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2022,
- 2) Convention « coût annuel scolaire » par enfant avec les communes de : Potelle, Locquignol, Raucourt-au-bois, Orsinval et Hecq,
- 3) Subvention exceptionnelle – association « anima-livres » pour l'organisation du 2<sup>ème</sup> salon brocante de la BD,
- 4) Point sur le dossier « Transition énergétique »,
- 5) Point sur le dossier « Maison du sabotier »,
- 6) Questionnement sur la trame noire,
- 7) Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours,
- 8) Débat pour le nom de l'école,
- 9) Questions diverses et tour de table.

**1) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2022.**

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2022. Celui-ci est validé.

**2) Convention « coût annuel scolaire » par enfant avec les communes de : Potelle, Locquignol, Raucourt-au-bois, Orsinval et Hecq.**

Monsieur le Maire expose que nous demandons une participation aux frais de fonctionnement de l'école pour les communes de Potelle, Locquignol, Raucourt-au-bois, Orsinval et Hecq. Cette participation était fixée à 300 euros par élève inscrit à l'école de Jolimetz. Monsieur le Maire présente au conseil le coût annuel par enfant (environ 680 euros) et propose que nous demandions désormais une participation annuelle de 450,00 euros. Monsieur le Maire propose ce montant sur la base du montant demandé par la commune de Villereau. La proposition est mise au vote.

**Résultat du vote 9 voix pour, 4 abstentions.**



### **3) Subvention exceptionnelle – association « anima-livres » pour l'organisation du 2<sup>ème</sup> salon brocante de la BD.**

Anthony Vienne expose que nous avons reçu une demande pour une subvention exceptionnelle. L'association « Anima-livres » organise le samedi 26 novembre un salon de la bande dessinée. Le budget prévisionnel a été établi en dépense à 1918 euros. Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention de 959,00 euros soit 50 % du projet. Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

**Résultat du vote : 13 voix pour.**

### **4) Point sur le dossier « Transition énergétique ».**

Noel Delleaux expose que le lot « gros œuvre » a été déclaré infructueux (+ 70%) et que 6 lots sur 14 n'ont pas fait l'objet de réponses. Le projet est pour l'instant décalé. Il nous est maintenant possible de rechercher directement les entreprises pouvant répondre au projet sauf pour le lot gros œuvre où le marché doit être relancé.

### **5) Point sur le dossier « Maison du sabotier ».**

Anthony Vienne expose que comme pour le dossier « transition énergétique », le dossier « maison du sabotier » n'a pas reçu de proposition pour un des quatre lots. De plus le lot « gros œuvre » était de 36 % supérieur à l'estimatif proposé par l'architecte Monsieur Stopin. Nous avons renégocié avec l'entreprise qui a proposé un nouveau devis correspondant au prix de l'estimation prévisionnelle. De plus des contacts ont été établis avec plusieurs entreprises pouvant assurer la couverture en chaume. Nous avons reçu deux devis. Une négociation doit être engagée avec le lot charpente. Le projet peut démarrer car l'ensemble des propositions correspondent au projet financier tel qu'il a été défini pour l'appel aux différentes subventions. Nous pouvons préciser que l'ensemble des subventions est proche des 80%.

### **6) Questionnement sur la trame noire.**

Marc Houzet et Anthony Vienne se sont rendus à la réunion de travail proposée par la CCPM. Le cabinet d'étude a présenté dans le détail les effets positifs pour l'impact environnemental si nous coupons l'éclairage public (pollution lumineuse et émissions de gaz à effet de serre). De plus, dans le contexte économique que nous connaissons actuellement, nous devons engager des actions volontaires pour réduire nos consommations d'énergie. Il est précisé qu'à ce jour, 43 communes sur les 53 de la CCPM ont déjà adhéré à la trame noire.

Monsieur le Maire prendra un arrêté applicable à partir du 1er janvier 2023 pour interrompre l'éclairage public de 23 heures à 5 heures du matin.

### **7) Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours.**

Monsieur le Maire expose que suite à la demande du préfet du Nord, nous devons désigner un conseiller municipal qui sera correspondant incendie et secours (loi Matras du 25 novembre 2021). Monsieur Marc Houzet propose sa candidature. Candidature acceptée.

### **8) Débat pour le nom de l'école.**

Noël Delleaux revient sur les échanges que la commune a pu avoir pour donner un nom à notre école lors de la réunion qui s'est tenue avec les parents d'élèves. Plusieurs hypothèses ont été débattues. Le conseil municipal décide de ne pas prendre de décision immédiate et de prendre le temps de la réflexion.

### **9) Questions diverses et tour de table.**

**Monsieur le Maire :**

- Remercie les organisateurs de la foire aux vins avec un beau résultat de fréquentation (environ 800 entrées).



**Marc Houzet :**

- Informe que Mathieu Caudrelier travaille actuellement seul en raison de l'arrêt de Bruno Dumelz
- La commission de sécurité est passée pour la salle Testelin. L'avis de la commission est favorable à son utilisation. Sans obligation, une préconisation a été faite pour l'installation d'un défibrillateur.
- Les quatre horloges du clocher fonctionnent désormais ensemble (dispositif technique unique pour les quatre cadrans).
- Un courrier a été signé et envoyé par le maire de Potelle et le maire de Jolimetz visant à demander la réouverture du chemin auprès du propriétaire concerné pour accéder à la ferme de l'Hôpital.

**Mireille Dupire :**

Revient sur les dates des prochains évènements :

- Le salon de la BD aura lieu le 26 novembre,
- Le concert « Soleil Noir » aura lieu le 9 décembre,
- La Saint Nicolas aura lieu à l'école le 2 décembre,
- La distribution pour le téléthon aura lieu le 4 décembre,
- Le marché de Noël de l'école aura lieu le 10 décembre,
- Le colis des aînés sera distribué le 17 décembre matin,
- Le concert pour la Paix (association La Cerise) aura lieu le 7 janvier 2023,
- Les vœux du maire auront lieu le 21 janvier à 18 heures.

**Edith Glasse :**

Souhaite qu'un porte manteau soit réinstallé à la salle Testelin suite à la suppression du porte manteau existant qui était bien pratique.

**Noël Delleaux :**

Revient sur la réunion organisée avec les associations. L'ensemble des participants a pris conscience de la nécessité de limiter les consommations énergétiques.

**Anthony Vienne :**

Indique que nous pouvons signer une convention avec le Département du Nord, pour mettre en œuvre une politique à l'égard des « seniors ».

Propose un chantier participatif pour nettoyer la maison du sabotier en vue du lancement des travaux.

Informe que nous organiserons un concert Brassens pour le vendredi de la ducasse à 20 heures.

**Fin de réunion à 22 heures 30.**

Le Maire,

Didier DEBRABANT



